MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-12-2025
Dossier complet le : 23-12-2025
N° d'enregistrement : 011089/KK P

1 Intitulé du projet

Projet agrivoltaique de Montageau

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: SCEA DE LA COMBE

Raison sociale: Societe civile d'exploitation agricole

N° SIRET: 41395074200010

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: MABIRE

Prénom(s): Clement

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une centrale agrivoltaique en lien avec la creation d'un atelier porcin sur l'exploitation de la SCEA de la Combe a Adriers. Il est prevu 'l'installation de tables photovoltaiques d'une puissance maximale de 7 MWc et d'une hauteur maximale de 3,7m. Le nombre de modules est estime a 11 200. La superficie des panneaux projetee au sol represente 3 ha, pour une superficie totale cloturee dediee a l'atelier porcin de 28 ha.

4.2 Objectifs du projet

Le projet repond a plusieurs objectifs : - Un projet agricole porte par la SCEA consistant en l'installation d'un atelier porcin de plein air sur une superficie d'environ 28 hectares. 80 truies meres seront installees sur les parcelles, avec un objectif moyen de 5,5 porcelets par portee et deux portees par an, soit une production annuelle d'environ 880 porcs. Ce choix s'inscrit d'abord dans une volonte de diversification de l'activite agricole de la ferme, permettant de reduire la dependance aux fluctuations des marches et aux risques sanitaires lies aux epizooties. Par ailleurs, le territoire dispose de nombreux ateliers de transformation de la viande, notamment a Adriers, mais qui ne dispose pas d'un approvisionnement local en porcs. Cela permettra de developper et de valoriser une filiere locale. - Un objectif energetique et environnemental s'inscrivant dans la trajectoire de la Strategie Nationale Bas Carbone, visant a accroitre la production des energies renouvelables de 50% et a diminuer la consommation primaire des energies fossiles de 35% en 2028 par rapport a 2012. A l'echelle de la region Nouvelle Aquitaine, cela se traduit par une augmentation significative de la part des energies renouvelables dans la consommation finale brute, passant de 32 % en 2020 a 100 % a l'horizon

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour une centrale de cette envergure, le temps de construction est evalue entre 4 et 6 mois. Aucun travail de nuit n'est prevu. Un plan general de concertation sera realise avant le debut du chantier pour coordonner le travail de toutes les equipes. Lors de la phase d'exploitation, des ressources locales, formees au cours du chantier, sont necessaires pour assurer une maintenance optimale du site. Par ailleurs, une supervision a distance du systeme est realisee. La phase de chantier s'organise selon les etapes suivantes : - Preparation du site (bulldozers et pelles) : 4 semaines, - Construction du reseau electrique (pelles) : 3 semaines, - Mise en place des capteurs (manuscopiques) : 5 semaines, - Installation des onduleurs et postes de livraison (camions grues) : 3 semaines, - Cablage et raccordement electrique : 3 semaines, - Remise en etat du site : 4 semaines. Des voies d'acces sont necessaires pendant la construction, l'exploitation et le demantelement. Une aire de stationnement et de manoeuvre est generalement amenagee a proximite. Pendant les travaux, un espace est prevu pour le stockage du materiel (eventuellement dans un local) et le stockage des dechets de chantier. Durant l'exploitation, il doit etre rendu possible de circuler entre les panneaux pour l'entretien (nettoyage des modules, maintenance) ou des interventions techniques (pannes)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une centrale solaire ne demande pas beaucoup de maintenance. La periodicite d'entretien restera limitee et sera adaptee aux besoins de la zone. Dans le cas des installations de type « panneaux fixes », l'entretien est tres reduit. Globalement, les taches principales sont les suivantes : - la verification et le nettoyage eventuel des panneaux solaires, - l'eventuel entretien de la vegetation par tonte ou debroussaillage, les modalites exactes etant a definir d'un commun accord avec l'eleveur pour tenir compte des besoins de son exploitation, - le nettoyage et verifications electriques des onduleurs, transformateurs et boites de jonction, - le remplacement des elements eventuellement defectueux (structures, panneaux,...), - le remplacement ponctuel des elements electriques a mesure de leur vieillissement, - la verification des connectiques et echauffements anormaux. L'exploitant de la centrale procedera a des operations de lavage des panneaux dont la periodicite sera fonction de la salissure observee (environ 1 fois par an). Le nettoyage s'effectuera sans aucun detergent. L'emploi de tout produit polluant est proscrit pour le nettoyage des panneaux. La remise en etat du site se fera a l'issue du demantelement. Toutes les installations seront demantelees. Les delais necessaires au demantelement de l'installation sont de l'ordre de 3 mois. Le demantelement en fin d'exploitation permettra de conserver l'usage agricole qui lui est devolu.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis a l'obtention d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance maximale de la centrale Superficie des panneaux projetee au sol Superficie cloturee Pourcentage de la surface couverte par les panneaux sur la surface cloturee	(7, MWc) (3, ha) (28, ha) (11, %)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Adriers

Code postal : 86430 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0° 46' 11" E Lat. : 46° 16' 18" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site est situe en zone agricole (A) selon PLUi de la Communaute de communes Vienne et Gartempe

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet respecte les dispositions du decret agrivoltaique. Le site gardera son usage agricole, le projet etant concu dans le cadre de la creation d'un atelier porcin de plein air sur l'exploitation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Le projet engendrera des deplacements en phase chantier pendant une periode d'environ 6 mois. Un plan de gestion specifique sera mis en place. En periode d'exploitation, le projet n'engendrera pas de deplacements notables, en dehors des visites periodiques de maintenance.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Des bruits sont a prevoir en phase chantier. Un plan de gestion specifique sera mis en place. En periode d'exploitation, aucun impact sonore n'est attendu.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Des nuisances sonores sont a prevoir en phase chantier. Un plan de gestion specifique sera mis en place. En periode d'exploitation, aucune nuisance n'est attendue.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les resultats detailles des incidences sur l'environnement figurent en annexe. Les impacts sur le milieu physique (sol, eaux superficielles et souterraines) sont juges nuls a faibles. Les impacts sur le milieu humain (riverains, risques) avant sequence ERC sont juges nuls a forts (en phase chantier). Les impacts sur le paysage et le patrimoine (patrimoine, cadre de vie) sont juges nuls a moderes. Les impacts sur l'environnement (zonages environnementaux, zones humides, faune et flore) sont juges nuls a faibles.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les resultats detailles de la sequence Eviter, Reduire, Compenser figurent en annexe. Eviter - Sol et eaux superficielles et souterraines : conception technique du projet, faible ampleur du projet - Cadre de vie : localisation du projet loin des axes et lieux de vie structurants, taille du projet - Environnement, faune et flore : eloignement des zonages environnementaux et a enjeu faunistique, taille du projet - Patrimoine : localisation eloignee des principaux sites patrimoniaux, emprise reduite permettant d'eviter tout impact sur le patrimoine paysager Reduire - Sol et eaux superficielles et souterraines : application des mesures standard pour la conduite de chantier pour les risques de pollution - Cadre de vie : insertion paysagere avec des haies arbustives, absence d'eclairage nocturne - Environnement, faune et flore : adaptation de la periode de travaux sur l'annee, adaptation des horaires de travaux et d'exploitation, cloture permettant le passage de la petite faune terrestre Les impacts residuels etant juges negligeables sur l'ensemble des categories, aucune mesure de compensation n'est envisagee.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en l'implantation d'une centrale agrivoltaique de 7 MWc, sur une parcelle sur laquelle sera cree un atelier d'elevage porcin de plein air en lien avec le projet agrivoltaique. L'evaluation des impacts sur les enjeux et sensibilites du site, son environnement proche et lointain a montre que ceux-ci seront negligeables une fois la sequence ERC appliquee. Notons egalement que les travaux effectues pour l'implantation de cette centrale seront tous reversibles (demontage des pieux, deterrage des cables) et permettront a la parcelle de retrouver son aspect initial. La parcelle choisie pour l'implantation est en dehors de tout zonage environnemental. Ce projet permet de valoriser et de perenniser la vocation d'elevage du site et de repondre aux objectifs des documents-cadres en matiere de developpement des energies

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom de Maindreville

Prénom Quentin

Qualité du signataire Chef de projets

À Paris

Fait le 23-12-2025

Signature du (des) demandeur(s)